



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC
CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

(Article 555 – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le **règlement 581-2025 décrétant un emprunt au montant de 325 000 \$ pour le financement des coûts des travaux de construction de puits artésiens privés dans le secteur des rangs Saint-André et Saint-Isidore** est de deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (**2 489**).
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent soixante (**260**).
- Que le nombre de signatures obtenues est de zéro (**0**).

Je déclare que le règlement d'emprunt 581-2025 obtient l'approbation par les personnes habiles à voter.

Donné à Hébertville, ce 24 juillet de l'année deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 juillet de l'année deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier